

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

NOMBRE	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 AVRIL

LES RESPONSABILITÉS

La situation n'est rien moins que rassurante. Les explosifs anarchistes ont fait leurs premières victimes. Leurs formules sont en progrès. Les arrestations opérées à grand fracas n'ont servi à rien. Malgré la surveillance de la police, un lâche et horrible attentat a été commis, et la vengeance révolutionnaire s'est jouée des mesures préventives que M. Loubet déclarait dernièrement avoir été prises, toutes sans exception. Il paraît cependant qu'il en avait oublié quelques-unes.

La peur et l'affolement de la presse ministérielle montrent que l'on croyait, dans les sphères gouvernementales, avoir mâté l'anarchie. On s'est trompé lourdement. C'est folie de croire dompter les passions révolutionnaires quand on s'en faisait, il y a si peu de temps encore, les complices.

Lorsque des bandes anarchistes ont envahi Paris et en province, un certain nombre d'églises où se préchaient les stations du Carême, le ministère n'a pas seulement laissé faire, il a encouragé les agresseurs.

Interpellé à la Chambre, il leur a, du haut de la tribune, promis la plus scandaleuse impunité. Si les anarchistes manifestaient, le gouvernement ferait fièrement... fermer les églises. Ils ont profité de l'autorisation, et dans toutes les villes où il leur a plu de se montrer, ils se sont livrés à des scènes d'ignominieuse sauvagerie telles qu'on n'en avait pas vu depuis la Commune.

Il y a eu sur différents points du territoire des troubles graves, des violences, des pillages, des sévices même contre les personnes. Pas une seule arrestation n'a été faite, pas une poursuite n'a été commencée, fût-ce pour la forme.

Le gouvernement réservait toute son énergie contre les victimes, toute son attention pour la lecture des mandements épiscopaux, et la Chambre ses applaudissements et les crédits disponibles pour l'affichage d'une plate et traînaise harangue de M. Ricard.

Il n'est qu'un reproche qu'on ne puisse adresser à ce ministère : celui de manquer de logique. Il a prouvé jusqu'à faire protéger par la police des réunions anarchistes. Les gens de désordre en sont restés eux-mêmes stupéfaits. Ce n'était même plus de l'indulgence, c'était de la complicité au grand jour.

Et l'on s'étonnerait que de l'anarchie morale, matérielle des escarpes de l'extrême révolution ! Mais c'est le contraire qui serait étonnant et inadmissible !

Comment ! voilà un gouvernement qui ne se contente pas de laisser libre cours aux passions les plus basses de la lie populacière et socialiste, mais qui leur fait appel, qui les encourage, qui s'en sert comme d'un moyen vil, mais commode, pour remporter sur les honnêtes gens de faciles et déshonorantes victoires, et les anarchistes ne profiteraient pas d'une telle aubaine !

Ab ! l'éminent M. Loubet et le vaillant M. Ricard peuvent dormir tranquilles ! Ce n'est

pas sur eux que s'exercera la vengeance des Ravachols en liberté. On a trop besoin d'eux pour la vraie guerre, celle contre les abus cléricaux, et la campagne sans trêve ni merci contre les évêques, les prêtres, les frères de la doctrine chrétienne et les sœurs des hôpitaux. Quelques journaux de la gauche relativement indépendante se plaignent amèrement de l'insuffisance des ministres en général, et du préfet de police en particulier. Ils voient l'effet sans comprendre la cause. L'effet, c'est l'incapacité des hommes au pouvoir ; elle n'a jamais eu besoin d'être prouvée ; elle est... éclatante. La cause, c'est le régime sous lequel sont non-seulement possibles, mais encore inévitables, des ministères comme celui qui s'agit en ce moment dans l'incobérence et le désarroi.

La destruction de l'influence religieuse, le seul frein qui puisse retenir les masses sur la pente des doctrines anti-sociales, est le principe même du régime actuel. Pour combattre cette influence nécessaire, base et soutien de l'édifice entier, il a, dès son avènement, entassé des lois que tous les républicains déclarent faire partie intégrante de la République. Ils ne peuvent la comprendre ni l'admettre sans l'athéisme officiel et légal.

Les conséquences étaient logiques et fatales. Si le ciel est vide, l'homme a le droit de chercher sur la terre le maximum des jouissances matérielles. La société ne les donne qu'à de rares privilégiés. On les leur arrachera par la force. De là, toutes les théories révolutionnaires, depuis le socialisme le plus fade jusqu'à la propagande par le fait la plus brutale.

La République, en somme, porte ses fruits naturels, fruits de mort et de désolation.

MOUVEMENTS DE TROUPES

A l'occasion du 1^{er} Mai

Les mesures militaires suivantes ont été prises à Paris en vue du 1^{er} mai :

Tous les régiments de la garnison et des garnisons environnantes seront consignés.

Le 6^e cuirassiers, le 27^e et le 28^e dragons qui sont casernés à Paris, occuperont divers postes, notamment la cour de l'Elysée, la cour du ministère de l'intérieur, le Palais-Bourbon, le Luxembourg, etc.

Les régiments des environs seront, en partie du moins, appelés à Paris.

Le 2^e hussards, en garnison à Melun, arrivera samedi et bivouaquera à l'École militaire et à la caserne de la Pépinière.

Dimanche matin, il occupera Belleville.

Le 3^e régiment de cuirassiers, colonel Poulot, à Versailles, et 4^e chasseurs, colonel de Brem, à Saint-Germain, seront consignés dans leurs garnisons respectives et se tiendront prêts à marcher au premier ordre.

Le 9^e dragons à Provins, et le 5^e chasseurs à Rambouillet, viennent également renforcer la garnison de Paris.

Les centres les plus importants de la banlieue, où les anarchistes se trouvent en plus grand nombre, seront occupés militairement soit par la troupe, soit par de forts détachements de gendarmerie venant des casernes des Minimes et de Passy.

A Levallois, quarante gendarmes à cheval, soixante gendarmes à pied, sous les ordres d'un capitaine et d'un adjudant, occuperont cette ville concurremment avec une compagnie détachée de la garnison de Courbevoie.

A Clichy, se tiendront deux détachements de gendarmerie à cheval et à pied.

A Saint-Ouen, cent-cinquante gendarmes massés dans le parc de la duchesse de Craon prêts à se porter sur les points menacés.

A Courbevoie, où la caserne pourra fournir en cas de besoin un contingent sérieux, la gendarmerie protégera les ponts de Bezons, de Neuilly et de Courbevoie.

A Asnières, il en sera de même pour les ponts d'Asnières, de Clichy, de Saint-Ouen, de l'Île-Saint-Denis, d'Épinay et d'Argenteuil.

Enfin Puteaux, Suresnes, Nanterre et Rueil, qui ont leurs brigades de gendarmerie et des postes de police, seront protégés, le cas échéant, par les garnisons du fort du Mont-Valérien et de Rueil.

LES DEUX TENDANCES

Si on s'en rapporte à certaines rumeurs venant de source sérieuse, les ministres seraient, en ce moment, fort divisés. Certains d'entre eux — la minorité bien entendu — seraient d'avis que le moment est arrivé de montrer quelque vigueur. Les autres professeraient un sentiment contraire. Plus les révolutionnaires deviennent menaçants, plus il convient de leur céder. Nous reconnaissons volontiers que l'argumentation de ces derniers est bien plus conforme à la véritable tradition républicaine.

Quant à prévoir laquelle des deux tendances l'emportera, cela ne nous paraît pas bien difficile. Avoir de l'énergie est, à la fois, fatigant et dangereux. Il est bien plus simple de se laisser emporter par le courant. Les ministres républicains ont du goût pour la politique simple.

UNE DOUBLE ARRESTATION

Ainsi que l'Agence Havas nous l'annonçait hier, la police a arrêté, mardi, dans un bar du boulevard de Sébastopol, deux anarchistes, dont l'un, François, dit Francis, est considéré comme l'auteur de l'explosion du restaurant Véry. Cette arrestation a été faite grâce à un avis parvenu au commissariat spécial de la gare Saint-Lazare dans les circonstances suivantes :

La veille de l'explosion du boulevard Magenta, M. Dietze, commissaire spécial de la gare Saint-Lazare, avait été informé que les anarchistes devaient faire sauter une maison à Paris dans la soirée du 25. Il prévint aussitôt la préfecture de police. Malheureusement, l'avis disait que le coup serait dirigé contre une maison habitée par un magistrat. Toutes les mesures de précaution prises autour des immeubles de ce genre restèrent donc inutiles, les anarchistes ayant changé leur plan au dernier moment, par suite de ces mesures mêmes peut-être.

Le lendemain même de l'explosion, c'est-à-dire mardi à trois heures, le commissariat de la gare Saint-Lazare recevait un nouvel avis émanant de la même source que le premier et

l'informant que les auteurs de l'attentat, les nommés François dit Francis, et Lapeyre, se trouveraient le soir, au Bar Africain, 6, boulevard Sébastopol. Le malheureux événement de la veille faisant présumer que l'auteur de ces avis était bien informé, la direction de la sûreté générale prévint immédiatement la préfecture de police, qui fit procéder à l'arrestation.

Dès qu'ils ont aperçu les agents, ils ont essayé de prendre la fuite. Mais ils ont été promptement rejoints. Ils se sont débattus longtemps. La foule témoin de la scène a pris parti contre les agents, qui ont eu toutes les peines du monde à garder leur capture.

UN NOUVEL ATTENTAT

Un nouvel attentat, dont l'insuccès ne saurait, sans injustice, être imputé à ses auteurs, a été commis mardi à Paris. On a tenté de faire sauter la maison habitée par les employés de l'octroi, place de la Nation. C'est sur une fenêtre du rez-de-chaussée que des malfaiteurs restés inconnus ont déposé une bombe explosive. On est fixé exactement sur l'heure où l'engin a été déposé.

A quatre heures du matin, en effet, une ronde d'agents, se dirigeant sur la place de la Nation où se tient actuellement la foire au pain d'épice, a longé le monument et n'a rien aperçu de suspect. C'est à cinq heures qu'un employé de l'octroi nommé Morel a découvert, en sortant de chez lui, la bombe dont la mèche avait été aux trois quarts consumée.

L'engin a été envoyé au laboratoire municipal. La bombe pesait près de deux kilogrammes ; elle était chargée de dynamite et de maille de fer.

L'EXPLOSION
DU RESTAURANT VÉRY

L'explosion s'est produite au moment précis où passait devant le restaurant Véry le tramway venant de Pantin et se rendant à la place de la République.

Un de nos confrères du Temps, qui se trouvait sur la plate-forme de ce tramway, a assisté à tous les détails de l'attentat. Voici le commencement de son récit :

« Je me tenais sur la plate-forme du tramway de Pantin avec mon frère. Nous étions les deux seuls voyageurs ayant pris place sur la plate-forme où se trouvait également le conducteur, nommé Henry. L'intérieur était, je crois, vide. Sur l'impériale, quelques voyageurs des deux sexes.

» Tout à coup, un détonation retentit, sourde, très forte, mais qu'il serait exagéré de qualifier de formidable.

» Deux bouquets de flammes rougeâtres, fumeuses, qui semblaient appartenir à deux foyers distincts, apparaissent un instant sur le trottoir à côté de nous ; des vitres tombent avec fracas sur la chaussée ; ce sont les carreaux du tramway et ceux des fenêtres des maisons devant lesquelles nous passions ; les réverbères s'éteignent, la voiture s'arrête ; nous nous regardons, mon frère et moi, inter-

dits : « C'est une explosion de gaz ! » pensons tout d'abord ; la traînée lumineuse apparue sur le trottoir, perpendiculairement aux maisons, l'extinction des réverbères faisaient supposer, en effet, à qui ne songeait pas en ce moment aux exploits des anarchistes, qu'une conduite de gaz venait de sauter, entraînant la chute d'un réverbère.

» Les voyageurs assis sur l'impériale du tramway se précipitent vers l'escalier, pâles, tremblants, les jambes flageolantes, se bousculant, néanmoins, pour descendre plus vite.

» Une femme crie : « Je suis blessée ! »
» Je quitte la voiture et mon premier mouvement, tout de curiosité, me pousse vers l'endroit d'où est partie la détonation.

» On n'y voyait goutte, les réverbères s'éteignant, je l'ai dit, subitement éteints.....

LA PRINCIPALE VICTIME

» Deux hommes sortent du trou noir qui fut le restaurant Véry. Ils portent un corps qui laisse derrière lui une traînée rouge. Ce corps est celui de Véry. On le conduit à la pharmacie Bouillot, boulevard Magenta.

» On apporte deux chaises. Sur l'une, on assied le malheureux dont on soutient la tête ; sur l'autre, on pose ses jambes ou plutôt deux moignons sanglants. Oh ! ces jambes, jamais je ne les oublierai ! La jambe gauche, ce sont des lambeaux de chair hachés, déchiquetés : le mollet a disparu ; les os sont à nu ; la moitié du pied a été arrachée, le talon subsiste seul encore, recouvert d'un morceau de soulier. La jambe droite est à peine moins maltraitée : la moitié du mollet a été enlevée. Ce qui rendait surtout ce spectacle horrible, inoubliable, c'est que le malheureux Véry conservait son entière connaissance : « Où est ma femme, où est ma fille ? » clamait-il. Et, comme on voulait le panser : « Ne me touchez pas, vous me faites mal ! » Et, un instant après : « Oh ! que je souffre des reins ! Soutenez-moi les reins ! » On avait téléphoné aux ambulances urbaines. Une voiture arrive enfin ; le corps mutilé y est placé et conduit à l'hôpital Saint-Louis..... »

TROIS FEMMES QU'ON AVAIT SOUPÇONNÉES

Lhérot et plusieurs autres témoins avaient signalé la présence de trois femmes qui s'étaient assises à la table où se trouve le portrait de Ravachol quelques instants avant l'explosion.

On avait prétendu que ces trois femmes avaient fait des signes à un individu se promenant sur le boulevard et les soupçons s'étaient portés sur elles.

Deux de ces femmes se sont rendues, mardi matin, chez M. Dresch pour faire leur déclaration.

Ces trois femmes qui sont des ouvrières, se nomment Forger, Decreuzer, et Touzel.

Elles ont déclaré qu'elles passaient dans ce quartier où elles avaient des emplettes à faire et qu'elles étaient entrées au restaurant Véry par simple curiosité.

— Lhérot, dit l'une d'elles, avait fini de dîner, il fumait une cigarette et plaisantait avec les trois menuisiers. Un de ces derniers qui était assis à la table voisine de la nôtre nous a dit : « Vous n'avez donc pas peur de la dynamite, que vous venez dans cet établissement ? » Comme cet homme riait, nous l'imitâmes, mais quelques instants après l'explosion avait lieu.

M^{me} Forger a été légèrement blessée à la main droite par des éclats de verre ; M^{me} Touzel a reçu un morceau de verre dans la tête ; quant à M^{me} Decreuzer, elle n'a reçu aucune blessure ; mais toutes les trois ont des bourdonnements dans les oreilles, et hier matin même elles entendaient avec difficulté les paroles prononcées auprès d'elles.

QUATRE PROMENEURS TRÈS PRESSÉS

Le gardien de la paix qui était de service à la station de voitures située à l'angle des boulevards Voltaire et Richard-Lenoir, près de la statue du sergent Bobillot, a été frappé par un fait qui n'est pas sans importance et qui, en tout cas, présente de singulières coïncidences.

En entendant le bruit de l'explosion, qui s'était répercuté, très distinct, jusqu'à cet endroit, ce gardien de la paix s'est rappelé que, quelques minutes seulement auparavant, trois hommes et une femme étaient montés dans un fiacre. La femme tenait à son bras une sorte de cabas assez large.

L'un des hommes dit au cocher, en prenant place à côté de lui sur le siège :

— Conduisez-nous à l'entrée du boulevard Magenta, mais allez à fond de train. Nous vous donnerons un bon pourboire.

La distance de cette station de voitures à l'entrée du boulevard Magenta peut être parcourue à pied en dix minutes.

On ne voit pas bien, a déclaré le gardien de la paix, quel intérêt si pressant avaient ces quatre voyageurs à se faire transporter aussi rapidement non à une adresse précise, mais à un point imprécis. Il arrive assez souvent que des voyageurs en fête se font conduire à des distances très peu éloignées, mais ils donnent toujours une adresse déterminée. Enfin, les trois hommes et la femme dont il s'agit n'avaient pas du tout l'air d'être en partie de plaisir.

Le gardien a prévenu aussitôt son officier de paix, M. Chapel, qui a transmis immédiatement à la préfecture de police le numéro du cocher qui avait transporté ces quatre voyageurs aux allures quelque peu étranges.

LES CONJECTURES DE M. GIRARD

On fait de nombreuses conjectures, à la préfecture de police, sur la façon dont l'engin explosif a dû être déposé.

On s'arrête à cette hypothèse : La porte du restaurant était ouverte à deux battants.

Un individu a d'abord pénétré dans le corridor de la maison, où il a allumé la bombe.

D'après M. Girard, directeur du laboratoire municipal, cette bombe pouvait représenter le volume d'un kilogramme de sucre et elle ne contenait pas plus d'un kilogramme de dynamite mêlée à de la poudre.

Une fois l'engin allumé, l'inconnu l'a déposé devant le battant de la porte, qui est à droite en entrant et s'ouvre du côté du comptoir où se tenait M. Véry ; puis, avec un bâton, il l'a poussé et il a ainsi pénétré de six à dix centimètres environ dans l'intérieur du restaurant.

L'explosion n'a pas tardé à suivre. Ce manège n'a pu être remarqué par personne.

L'ÉTAT DES VICTIMES

L'état général des blessés est satisfaisant, dit le *Figaro*.

M. Véry, qui, pendant l'avant-dernière nuit et une grande partie de la matinée, était demeuré en proie à une sorte d'atonie, a recouvré peu à peu, dans l'après-midi, toute sa lucidité d'esprit. Après avoir répondu aux questions sommaires que lui a posées, vers quatre heures et demie, M. le juge d'instruction Athalin, en présence de M. le garde des sceaux et de M. Roulier, procureur de la République, M. Véry a demandé avec instance des nouvelles de sa femme et de sa fille. Sa figure s'est illuminée quand on lui a appris qu'elles n'avaient que des blessures légères. Il a paru aussi très satisfait quand on lui a dit que son beau-frère Lhérot avait été épargné.

M. le professeur Péan est venu le voir à sept heures. Il a constaté un mieux sensible chez le malade.

Le plus grièvement atteint, celui qui donne les plus sérieuses inquiétudes, est le jeune ouvrier typographe Hamonod (et non Hamond), dont les blessures présentent une gravité exceptionnelle. Le pauvre garçon est en proie à une fièvre violente et les médecins ne peuvent encore se prononcer sur son état.

Une sixième victime a été amenée, mardi, à l'hôpital Saint-Louis. C'est la femme Louise Martin, née Viennet. Cette femme, âgée de vingt-neuf ans, était cuisinière chez M. Véry. Au moment de l'explosion, elle se trouvait dans la cuisine, debout devant son fourneau. Elle n'a reçu aucune blessure, mais, comme plusieurs autres personnes présentes dans le restaurant, elle a reçu une telle commotion qu'elle

est restée plusieurs heures comme hébétée, sans comprendre ce qu'on lui disait, sans même pouvoir distinguer les objets qui l'entouraient.

Elle est atteinte d'une surdité complète depuis la catastrophe.

MENACES

M. Dresch, commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin, a apporté au préfet de police, trois lettres de menaces qu'il a reçues, et une reçue par Lhérot.

Quant à Lhérot, on s'occupe de le mettre sérieusement à l'abri des tentatives des anarchistes.

Voici une des lettres reçues par M. Dresch :

« Citoyen Dresch,
» J'aurais voulu vous écrire plus tôt, mais sous le coup d'une émotion facile à comprendre, mes idées étant bouleversées quoiqu'ayant agi avec sang-froid (*sic*).

» Ceci c'est pour vous dire que si Véry a sauté hier, c'est en vertu de l'engagement pris par moi vis-à-vis du comité exécutif d'exécuter la consigne le jour et à l'heure indiqués par mes collègues, le sort m'ayant désigné pour cette mission. Notre but n'est pas atteint, il en faut encore de ces coups-là pour montrer que nous ne craignons rien.

» Vous avez arrêté lâchement notre ami, vous y passerez comme les autres, il le faut. Soyez tranquille, tous vous allez avoir à faire. Vous n'aurez pas arrêté impunément nos camarades, tous autant que vous êtes, sans raison aucune.

» Pour cent d'arrêtés, nous sommes dix mille à revendiquer l'honneur de les venger et nous les vengerons.

» Maintenant, voulez-vous un renseignement, cela vous fera peut-être plaisir. J'ai vu mon calé tranquillement à la terrasse avec mon paquet de dynamite renfermé dans un journal comme deuxième enveloppe, la première étant en toile et serrant fortement l'explosif. Je l'ai placé à côté de moi et petit à petit, avec mon pied, l'ai poussé en dedans de façon à ce que seule la mèche (6 cent.) dépasse dans la terrasse ; le paquet se trouvant dans l'ombre, personne ne pouvait rien voir.

» Jugeant le moment opportun j'ai approché mon cigare de la mèche et suis parti. Une minute après, mon appareil éclatait, je suis resté là pour juger du résultat et c'est seulement en vous voyant arriver avec votre secrétaire que je me suis éloigné.

» Enfin, bref, gardez-vous bien.
» Signé : SIELMAN. »

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

Le Bureau de Bienfaisance

I. — Voici ce qu'il était.

Il fut fondé en 1852 par M. Louvet qui commença par faire appel, pour ce qu'il appelait avec raison « l'organisation de la bienfaisance publique », à tous les curés de la ville. M. Louvet fut le fondateur et le premier président du Bureau avec un conseil composé de M. le Curé de Saint-Pierre, M. Brnas, M. Daget, M. Bonnemère.

On assura à la nouvelle organisation un revenu annuel de 22,000 fr. qu'elle a encore aujourd'hui. On l'établit d'abord rue du Temple, n° 6, jusqu'en 1856, où la municipalité acquit l'hôtel Saint-Jean et l'y transféra.

La répartition des secours fut confiée à quatre religieuses de Sainte-Anne qui devaient : 1° distribuer des bons de pain, de viande, de bois ; 2° vêtir les pauvres les plus nécessiteux ; 3° visiter au moins chaque semaine les pauvres assistés.

Ce n'était pas une sinécure. Nous trouvons que de 1853 à 1857, temps particulièrement malheureux, il y eut 4,800 pauvres inscrits au Bureau de bienfaisance. A cette époque même, il se fit une chose très belle, qui révèle une fusion sociale dont nous sommes trop loin. Ce sont des faits, nous défions un démenti.

Comme la misère débordait, il fallut augmenter les ressources. Les Sœurs qu'étaient, et l'administration fonda avec leur concours l'œuvre des soupes. Cela s'arrangeait comme suit : le Bureau fournissait le pain, les Sœurs le bouillon et le reste quand elles pouvaient ; les dames de la ville, chacune à leur jour, se chargeaient de la distribution, aidées par les administrateurs et un assez grand nombre de personnes de la bourgeoisie saumuroise.

Il y eut alors un clan charitable grâce auquel le Bureau fut pourvu d'une lingerie : draps et chemises à prêter aux malades, et d'une pharmacie à laquelle on attacha une religieuse, sous la surveillance et la responsabilité d'un pharmacien.

D'où une sorte d'ambulance qui, dans deux grandes calamités, l'inondation de 1856 et la guerre de 1870, rendit d'énormes services. Quelque abîme d'ingratitude que puisse être le cœur humain, nous avons pu et tout le monde pourra retrouver quelques échos de reconnaissance pour l'œuvre accomplie en ces temps-là par notre Bureau de bienfaisance et ses dévoués agents.

Ce qui n'empêche qu'au lendemain de 1870, au lendemain d'éloges mérités, l'esprit de parti introduit dans l'administration nouvelle se manifeste dans une série de mesures restrictives, vexatoires pour les mêmes agents, jusqu'au jour, 1^{er} janvier 1880, où M. Combiat, maire de la ville, fit venir les religieuses du Bureau de Bienfaisance, leur déclara qu'il n'avait aucun reproche à leur faire, mais qu'elles devaient immédiatement quitter leur poste, l'œuvre de l'assistance publique étant laïcisée.

La répartition des fonds était faite dans l'ancien Bureau de la façon suivante, au moyen de bons à percevoir :

Pain.....	15.000 fr.
Viande.....	4.200 »
Bois ou charbon.....	4.300 »
Vêtements.....	800 »
Blanchissage.....	300 »
Pharmacie.....	900 »
Traitement des religieuses.....	2.000 »
Traitement du receveur.....	500 »
Total.....	22.000 fr.

II. — Ce qu'est maintenant le Bureau de Bienfaisance.

Relativement à la question budgétaire, nous ne pouvons, à notre grand regret, qu'inviter la municipalité, actuellement en discussion devant le suffrage de nos concitoyens, à mettre en parallèle les articles de notre budget de bienfaisance, devenu sien, avec ceux que nous venons d'aligner.

Pour le moment, nous discutons ce que nous savons des réformes introduites par elle, et à faire luire aux yeux des électeurs les avantages que les pauvres y ont trouvés.

Tout d'abord, deux chapitres de l'ancien budget ont été supprimés ; ce sont les chapitres :

Vêtements.....	800 fr.
Blanchissage.....	300 »

On n'a plus distribué de vêtements aux pauvres, le linge dort dans les armoires, par conséquent ne se blanchit plus.

Ce n'est pas qu'avec 800 fr. on ne puisse, en sachant s'y prendre, procurer bien des vêtements et rendre bien des services ; ce n'est pas que des draps propres et blancs, une chemise de rechange quand on est malade, ne soient choses très appréciables. Il n'y a pas de petite chose en bienfaisance. La suppression des vêtements et du linge depuis douze ans a dû se faire regretter par beaucoup de malheureux. Il paraît que c'était incompatible avec la laïcisation.

La laïcisation est représentée au Bureau de Bienfaisance depuis 1880 par la famille Blanchet. — A la place de quatre Sœurs, payées ensemble 2,000 fr., on trouvera également quatre personnes payées ensemble 2,400 francs si nos renseignements sont exacts. Cent francs par tête, d'augmentation, pour que ces têtes ne soient plus coiffées de cornettes, n'est-ce pas un peu exagéré ?

De plus, on se rappelle que les quatre Sœurs étaient engagées vis à vis de l'administration : 1° à distribuer les bons de pain, de viande et de bois ; 2° vêtir les pauvres les plus

nécessaires; 3° visiter les pauvres assistés au moins une fois par semaine; 4° fournir et préparer les médicaments sous la direction d'un pharmacien.

La laïcisation a supprimé les vêtements et la lingerie — supprimé la visite hebdomadaire — supprimé la pharmacie. — Elle n'a gardé que la distribution des bons.

C'est la bienfaisance au guichet, c'est la charité à distance. Ou plutôt, non, ce n'est ni de la bienfaisance ni de la charité. Ce qu'on donne prend la plus grande partie de sa valeur dans la manière dont on donne. Il y a quantité de questions de mesure et d'opportunité dans la bienfaisance qui ne se jugent pas derrière un guichet. Entre le Bureau et le pauvre on pouvait changer d'intermédiaire, mais il fallait en avoir un. Distribuer est quelque chose, distribuer à propos et savoir le faire est tout.

Nous n'ignorons pas (et nous avons même à cet égard des faits très intéressants) que certains administrateurs, en général conseillers municipaux, prennent la peine de se faire, par moments, distributeurs de bons de pain et viande du Bureau de Bienfaisance. C'est au moment des poussées électorales surtout. Pour mériter son secours, le pauvre apprend qu'il ne doit pas envoyer ses enfants à l'école religieuse, qu'il doit abhorrer tout ce qui est « cléricalisme », en un mot être bon électeur. De sorte qu'il se trouve qu'on a simplement interverti des rôles et que nous devons rappeler à nos adversaires ce mot si vrai : Le pauvre ne nous demande qu'un secours, sa conscience et sa liberté ne nous appartiennent pas.

Nous en sommes donc encore à chercher une amélioration dans la direction nouvelle donnée au Bureau de Bienfaisance. Nous venons de voir ce qui se fait en moins et la liste semble assez lourde pour des démocrates philanthropes. Voyons ce qui se fait en plus.

On a attaché deux médecins au service des pauvres assistés : 2° à la place d'une pharmacie attachée au Bureau, on procure les médicaments prescrits dans toutes les pharmacies de la ville.

Il y a donc deux médecins, payés par le Bureau, tandis que les autres ne l'étaient pas; les pauvres ne doivent avoir affaire qu'à eux, leur signature seule donne droit au remède.

Nécessaire dans de grandes agglomérations, ce système a-t-il sa raison d'être à Saumur? Nous nous bornerons à dire qu'autrefois un pauvre prenait le médecin qu'il voulait ou qu'il pouvait, qu'il en trouvait toujours. Qui s'est plaint de ce système, des pauvres ou des médecins? — Et alors, cette création d'un service médical spécial est-elle un bien? Oui? mais pour les médecins seulement.

Quant au procédé adopté pour la pharmacie, il est horriblement onéreux pour le budget du Bureau de Bienfaisance. En multipliant par 6 ou 8 les 900 fr. suffisants jusqu'à l'époque de la laïcisation aux soins des malades, on serait très probablement au-dessous de la vérité. Si c'est mieux, personne ne doit s'en plaindre. Reste pour le savoir à résoudre la question suivante : entre une préparation pharmaceutique faite par une Sœur sous la surveillance d'un pharmacien, et une préparation faite en une pharmacie, souvent par un élève, y a-t-il une différence de qualité? Ceci est trop technique pour que nous l'abordions.

Il sera certain en tous cas que la réorganisation du Bureau de Bienfaisance par l'administration précédente aura servi aux pharmaciens et à deux médecins de la ville.

Eh bien, et les pauvres?

Ah! voilà, il fallait bien payer la politique introduite chez eux comme ailleurs. Ils la paient, mais ils trouvent qu'ils la paient très cher, trop cher!

INDÉPENDANTS

Oh! chère *Petite Loire*, vous osez nous demander ce que cela veut dire : « Candidats indépendants ».

Dans ma jeunesse, on appelait *âne de nature* celui qui n'était pas capable de relire sa propre écriture.

Eh bien! relisez-vous, ma chère.

Vous verrez : « *Petite Loire*, journal républicain indépendant ».

Qu'est-ce à dire? N'entendiez-vous pas par là que vous étiez indépendante de l'ancien Conseil?

Maintenant, vous ne l'êtes plus!

Vilaine, tu t'es laissée séduire!

Pour nous, nous sommes à l'abri de semblables séductions.

Voilà pourquoi nous sommes

INDÉPENDANTS

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 26 avril

La séance est ouverte à 3 heures 1/2 sous la présidence de M. le comte de Maillé, député.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Conseil, sur la proposition de MM. Bruas, Besnard, Gigot et Grignon, émet un vœu pour demander à l'Etat un secours extraordinaire en faveur des vigierons victimes des gelées printanières.

A la session d'août dernier, l'assemblée départementale avait émis le vœu que, dans les écoles primaires, la morale ne reste pas séparée de la religion; que les devoirs envers Dieu soient enseignés comme base indispensable de la morale, et qu'en conséquence les lois sur l'instruction primaire soient modifiées en ce sens.

M. le préfet a soumis ce vœu au conseil d'Etat qui l'a annulé, sous le prétexte ordinaire que c'était un vœu politique.

Le Conseil donne acte au préfet de cette communication.

Le nouveau directeur de la ferme-école du Prieuré, M. Neveu, a pris possession de son poste le 1^{er} mars. Dans un délai très proche, l'établissement sera réorganisé.

A ce sujet, le Conseil vote un crédit de 600 fr. pour achats de plants de vignes américaines.

Acte est donné d'une communication relative à la construction de deux pavillons latéraux destinés à agrandir le tribunal de Saumur. Les travaux ont été adjugés, en deux lots, à M. Thomas, entrepreneur à Saumur. La dépense s'élèvera à 9,890 fr. 34.

M. Bodinier est nommé membre de la commission chargée d'établir les listes des candidatures aux débits de tabac.

Le Conseil émet un vœu pour que la fraude dans la fabrication et la vente du beurre soit sévèrement réprimée.

Le Conseil vote deux bourses en faveur des jeunes Tessier, de la Pouéze, et Eon, de Huillé, admis à l'Ecole des jeunes aveugles de M^{lle} Mulot.

M. le comte de Blois lit le rapport relatif à l'état des travaux sur la ligne d'Angers à Noyant. A partir de Noyant, en revenant vers Angers, la voie est établie sur une longueur de 42 kilomètres; sous peu de jours, la pose de la voie sur plate-forme va être commencée à partir d'Angers pour rejoindre le tronçon déjà posé à partir de Noyant.

Diverses plaintes ont été formulées relativement aux passages à niveau et certains autres inconvénients ont été signalés, mais les diverses améliorations seront faites au fur et à mesure de l'achèvement des travaux et l'on évitera ainsi les dangers que l'on redoute aujourd'hui.

Les conclusions de M. le rapporteur sont adoptées.

Relativement au projet d'une ligne d'Angers à Candé, le Conseil prend la conclusion suivante :

Il invite M. le préfet à présenter le projet à l'administration supérieure aussitôt que sera résolue la question du raccordement en gare d'Angers de la ligne de Noyant à Angers.

Les cantonniers de l'arrondissement de Saumur ont adressé une pétition pour obtenir une augmentation de salaire. Le Conseil décide que les cantonniers de tout le département seront traités de la même façon et il invite M. le préfet à faire dresser un tableau des appointements de tous ces modestes employés.

La séance est levée à cinq heures vingt.

Séance publique hier mercredi, à une heure et demie. C'était la dernière de la session.

A l'issue de la séance d'avant-hier, le Conseil général a été photographié par les soins de M. Furst, photographe, rue des Lices. La presse avait été aimablement autorisée à rester à son banc.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 avril. — Jeanne-Suzanne Imbert, rue de la Marmaillette.

Le 24. — Georges-Léon Goubard, rue du Petit-Pré.

MARIAGES

Le 25 avril. — Auguste-Eugène Peigné, tonnelier, a épousé Marie-Aimée-Joséphine Tessier, domestique, tous deux à Saumur; — Julien Pelau, marchand de charbon, a épousé Marie-Joséphine Marouillat, couturière, tous deux à Saumur; — Louis Fourneau, menuisier, à Saint-Lambert-des-Levées, a épousé Marie Peltier, sans profession, à Saumur.

Le 26. — Emmanuel-Louis-Joseph Ardial, commerçant, à Nantes, a épousé Blanche-Joséphine Gohaud, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 25 avril. — Marie Mèrari, épouse de René-Auguste Fouques, 54 ans, couturière, à la Blanchisserie.

Le 26. — Lucienne-Marie-Josèphe Landais, 3 mois, rue de la Comédie.

Hier, 27 avril, une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure le corps de notre regretté ami, M. Edmond Boutin, vice-président de l'*Harmonie Saumuroise*.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes et les bouquets offerts par la famille et les amis du défunt.

L'*Harmonie Saumuroise* au grand complet assistait aux obsèques, rendant ainsi un témoignage de reconnaissance à celui qui avait su s'attirer l'amitié de tous.

Puisse toutes ces marques de sympathie être une consolation pour une famille si douloureusement éprouvée.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Exercices de l'adoration perpétuelle et ouverture du Mois de Marie, demain vendredi 29 avril.

Indulgence plénière à gagner par toutes les personnes qui viendront prier devant le T. S. Sacrement.

Ce soir jeudi, à 7 heures 1/2 : vêpres, salut et exposition du T. S. Sacrement; sermon.

Vendredi : 1^{re} messe à 3 heures, 2^e à 6 heures, 3^e à 7 heures, et grand'messe à 9 heures. — Vêpres à 2 heures, et à 7 heures 1/2, complies, sermon, amende honorable, salut solennel et ouverture du Mois de Marie.

Les sermons seront prêchés par le R. Père Gallais, supérieur des Missionnaires de La Roche-sur-Yon.

CHINON. — Une bonne fortune pour les pauvres. — La générosité de la famille Michaut est bien connue à Chinon. Elle méritera une fois de plus la reconnaissance des pauvres.

En effet, M. Lusseau, gendre de M. Michaut, vient d'informer l'administration que son beau-père, décédé récemment, léguait une somme de 40,000 francs aux indigents de la commune.

La Liberté des Processions à Nantes

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« Braves Nantais, avez-vous lu l'affiche verte? L'Alliance républicaine n'a pas méuéagé le papier, ni l'encre, ni les promesses dorées. Le tout cependant ne vaut pas six liards, excepté une petite phrase qui, celle-là, vaut son poids d'or. Soupez-la :

« Les Candidats de l'Alliance s'inspireront toujours des principes de progrès et de LIBERTÉ, inséparables de la forme républicaine. C'est ainsi qu'ils entendent laisser se produire librement sur la voie publique TOUTES LES MANIFESTATIONS, quel qu'en soit le caractère, TANT QU'ELLES NE TROUBLERONT PAS L'ORDRE. »

» En français clair, cela veut dire : Nous avons une si grande peur de ne pas être réélus, que nous promettons de laisser sortir les processions.

» Quand les républicains étaient les maîtres, ils supprimaient les processions au nom du progrès et de la liberté « inséparable de la forme républicaine ». Maintenant qu'ils sont à la porte, ils disent humblement : Catholiques, ouvrez-nous, nous autoriserons les processions au nom du progrès et de la liberté. Quelle comédie ! »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 avril 1892.

On avait vendu hier quelques rentes, sous le coup d'une impression pénible causée par l'attentat anarchiste dont les conséquences avaient été plus terribles que celles des précédents. On les a rachetées aujourd'hui sans tenir aucun compte de la sentence du jury dans l'affaire Ravachol. Le 3 0/0 ancien monte à 96,90; le nouveau à 96,85 et le 4 1/2 à 105,80.

L'italien progresse à 89,17. L'extérieur est bien tenu à 58 13/16. Le 3 0/0 Portugais monte à 27 après 26 3/4. La perspective d'une entente prochaine entre le gouvernement portugais et les comités s'affirme par le désir du gouvernement de satisfaire autant que possible les créanciers du Portugal. Russe nouveau 75 15/16; Orient 68. Le Rouble vient en hausse à 210.

L'action de la Banque de France conserve le cours de 4.135. Le Crédit foncier est en progrès à 4.185 et le Crédit Lyonnais à 762. La Banque de Paris cote 607 et la Société générale 466,25. L'action Immeubles de France progresse à 475 au comptant.

L'action du Comptoir des Fonds nationaux est l'objet de demandes suivies de 677,50 à 680. On sait qu'un coupon de 25 francs sera mis en paiement le 15 mai prochain.

Les Chemins économiques cotent 408,50.

Informations financières. — Le succès de la souscription aux 4.000 obligations 6 0/0 ouverte par la compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste, était assuré par les avantages attachés à ce titre qui rapporte 15 francs d'intérêt et qui émis à 250 est remboursable à 300 francs. Les souscriptions arrivent en grand nombre au siège de la société 78, rue Lafayette, et chez les banquiers ses correspondants dans les départements.

BOURSE DE PARIS

Du 27 Avril 1892

3 0/0	96 80
3 0/0 nouveau	96 80
3 0/0 amortissable	97 50
4 1/2	105 75

A l'une de ces nombreuses soirées d'hiver où l'on fait de la musique, la fille de la maison avait attaqué sa grande « machine à variations » sur le piano.

Pendant l'exécution, un des invités se penche vers S... et lui dit d'un air entendu :

— C'est un morceau très difficile.

— Pas assez! répondit S..., puisqu'on le joue.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Poimades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Étude de M^e HACAULT, notaire
à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Vente Mobilière

LE DIMANCHE 8 MAI 1892,
Au bourg du Vaudelnay-Rillé,
à midi,
Au domicile des époux BOURDIN-JOUSSET,
On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle,
linge de ménage, armoires, buffet,
commode, plusieurs bois de lit,
tables, chaises, rideaux de lit,
machine à coudre, couettes, cou-
vertures, edredons, traversins, ou-
tils de charpentier, garde-robe à
usage d'homme et de femme, trois
hectolitres de vin blanc, et quan-
tité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0
applicables aux frais.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1° DEUX CHAMBRES hautes et
un petit
jardin.

2° UN PAVILLON, composé de cave
au rez-de-
chaussée, une chambre au 1^{er}, gre-
nier, servitude et jardin, contenant
environ 28 ares.

3° UNE MAISON, composée de
cinq pièces,
grenier et nombreuses servitudes,
avec jardin, contenant environ 26 ares
45 centiares.

Le tout situé impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON,
au Pont-Fouchard.

Étude de M^e BRAC, notaire.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 mai 1892, à 1 heure

En l'étude de M^e BRAC,

DE LA MAISON

ET DÉPENDANCES

Avec jardin, au Petit-Puy,

Grande route de Fontevraull,

Dépendant de la succession de
M^{me} AVRILLON.

A Céder de Suite

CAFÉ RESTAURANT

Situé au Chapeau,

APPELÉ LA « RÉUNION DES AMIS »

S'adresser à M. RAVEAU, négo-
ciant au Chapeau.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand
Secrétaire, une grande Bi-
bliothèque, fauteuils et vaisselle.

ON DEMANDE UN APPRENTI,
âgé de 18 ans, Confiseur-Cho-
colatier, 20, rue Saint-Jean.

GRANDE QUANTITÉ

De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,
à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UN HOMME, 30 ans, demande
place cocher ou valet de cham-
bre, connaît service de table.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le
docteur Géraud, médecin major à
l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrutté et service
d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une Belle Toue de Pêche

Avec un beau sextineau,
une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du
Petit-Pré, 5. (290)

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un sup-
plément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les
membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent
plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'a-
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-
DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois,
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que
nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous
faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la
MAIN.

LA QUALITÉ N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioche pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié —	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet ..	0.80	1 ^{re} qualité, —	2.60
Bougie à trous	1. »	Bon mélange —	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis —	3. »
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil. ..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIR.

Certifié par l'imprimeur soussigné,